

OBJECTIFS : Acquérir les bons réflexes en cas d'incendie, afin que l'évacuation se déroule dans les meilleures conditions possibles. Maîtriser les consignes de l'établissement concernant l'ordre d'évacuation, les itinéraires à emprunter, la localisation des points de rassemblement, les erreurs à ne pas commettre.

PUBLIC VISÉ :

L'ensemble du personnel d'un établissement.
Responsables d'évacuation, Guides et serre-files désignés par le chef d'établissement.

PREREQUIS :

Aucun

DURÉE, DATES, LIEU, HORAIRES :

4 heures soit 0.5 journée
Sur le site de l'entreprise
Cf. convention ou contrat de formation joint

MODALITÉ D'ORGANISATION :

Formation en groupe jusqu'à 10 personnes
En présentiel

MOYENS TECHNIQUES ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- Support de cours + vidéo Matériel d'exercices
- Documentation, matériel vidéo. Livret stagiaire
- Formateur spécialisé
- A prévoir par l'entreprise 1 salle de formation équipée d'un tableau blanc ou paperboard avec alimentation électrique secteur
- Alternance d'apport théorique : exposé, exercices, échanges, démonstrations.
- Mise en situation : exercices d'évacuation et résolution de problèmes.

TARIF :

Nous contacter.

Etablissement accessible aux personnes en situation de handicap :

Contactez Fégré Formations : 03.54.44.45.44
contact@fegeleforma.com

PROGRAMME :

THEORIE :

- Les causes de l'évacuation
- L'organisation de sécurité de l'établissement
- Alarme, alerte
- Point de regroupement, zone de mise en sécurité (refuge)
- Point de rassemblement
- Les fumées
- Les moyens matériels de prévention et d'intervention
- Rôles et missions des personnels d'évacuation

PRATIQUE

- Lecture des consignes et plans en place
- Visite des cheminements d'évacuation
- Repérage des moyens matériels mis à disposition dans l'établissement
- Repérage du point de rassemblement

SUIVI - ÉVALUATIONS :

Feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation.
Appréciation de l'acquisition de compétences et de l'atteinte des objectifs par le formateur et/ ou par questionnaire théorique.
Mesure de la qualité globale de la formation, enquête de satisfaction à chaud puis à froid.
Recyclage conseillé tous les deux ans - exercices semestriels imposés par le code du travail.